

Le Vaucluse inscrit ses investissements prioritaires pour les années à venir

A l'occasion du déplacement à Toulon du Premier ministre, Jean Castex, ce mardi 5 janvier, le Préfet de Région, Christophe Mirmand, et le Président de la Région Sud, Renaud Muselier, en présence de Maurice Chabert, le Président du Conseil départemental de Vaucluse, ont cosigné le contrat stratégique préfigurant le nouveau Contrat de Plan Etat Région pour les années 2021-2027.

Publié le 05 janvier 2021

Dans le contexte actuel de crise COVID-19, cette première étape de l'accord de partenariat pluriannuel comprend également un abondement supplémentaire prévu par les deux plans de relance initiés par l'Etat et par la Région Sud. Le plan « Rebond Etat-Région » constitue même le premier volet du nouveau CPER.

Au cours des négociations engagées avec l'Etat et la Région pour finaliser ce partenariat structurant et pour bâtir ce véritable « contrat d'avenir », le Département de Vaucluse a porté plusieurs projets d'investissement jugés prioritaires car répondant aux besoins réels du territoire.

Les priorités portées par le Conseil départemental de Vaucluse

Au regard des grandes orientations et des engagements du CPER 2021-2027, le Département de Vaucluse a souhaité actualiser ses priorités en terme de projets d'investissement.

Les thématiques de la transition climatique, énergétique et environnementale, de l'équilibre et de la solidarité des territoires mais aussi de l'attractivité régionale correspondent pleinement aux grands axes de travail définis par le Département dans sa stratégie Vaucluse 2025-2040.

Les projets d'aménagements ont été choisis au regard de leur niveau de maturité technique et financière et de leurs retombées positives directes pour le territoire. La majeure partie des nouveaux investissements est engageable dans les trois années à venir.

Zoom sur les aménagements à inscrire au Contrat d'avenir pour le Vaucluse

Parmi plus d'une vingtaine de projets, le Conseil départemental de Vaucluse souhaite en inscrire prioritairement cinq dans la convention d'application départementale Vaucluse du CPER, en raison de leur fort impact sur le territoire (décision définitive des projets retenus par le Comité de programmation au premier trimestre 2021). Quatre d'entre eux seront placés sous maîtrise d'ouvrage du Département :

➤ Transition climatique

Projet en matière d'irrigation pour adapter l'agriculture locale au réchauffement climatique. Sur l'ensemble du Vaucluse une étude est actuellement menée pour définir la stratégie départementale en matière d'irrigation à l'horizon 2028 afin de relever le défi de l'adaptation aux changements climatiques. Cette stratégie déterminera les priorités permettant d'accompagner les projets d'économies d'eau, de modernisation et d'extension des réseaux d'irrigation qui seront proposés au CPER,

➤ Grands équipements culturels régionaux

Construction du futur Pôle de recherche et de conservation du patrimoine vauclusien. Situé sur la zone d'Agroparc à Avignon, le futur édifice de 11 400 m² sera ouvert au public. Il rassemblera les Archives départementales, le service départemental d'archéologie, la réserve des musées départementaux, un espace mémoriel, le Centre de Conservation et d'Etudes de l'Etat, les Archives du Grand Avignon,

➤ Grands équipements culturels régionaux

Rénovation de la partie départementale du Palais des Papes à Avignon. Suite au déménagement des Archives départementales, les locaux du Palais des Papes ainsi libérés permettront de repenser l'offre patrimoniale, culturelle et touristique du site. En amont, dès 2021, les façades extérieures seront rénovées afin que le Palais retrouve sa splendeur,

➤ Développement des territoires ruraux

Réhabilitation du Centre départemental de plein air et de loisirs de Fontaine-de-Vaucluse. A l'occasion de la redéfinition du projet global, adaptation du bâtiment aux nouvelles normes d'accueil-hébergement et volonté de montée en gamme des équipements offerts sur place. Importants travaux de rénovation pour que le niveau des prestations offertes (hébergement, restauration et activités sportives du type kayak, escalade, vélo, etc) corresponde aux attentes actuelles des groupes accueillis lors des séjours. Ce bâtiment s'inscrira dans une démarche de développement durable avec une labellisation Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM),

➤ Développement des territoires urbains et ruraux

Extension et réaménagement de l'immeuble de Brantes à Sorgues qui abrite le Service Livres et Lecture dans le but de faire évoluer les modalités de diffusion des ouvrages. Les travaux sur le bâtiment où sont réunies les collections départementales destinées aux professionnels du réseau de lecture publique (102 bibliothèques accompagnées) permettront de mieux les accueillir et de valoriser davantage les collections mises à disposition.

Le Contrat de Plan Etat-Région : un outil majeur fixant le cap de l'action de l'Etat et de la Région pour les six prochaines années

Le CPER constitue le cadre privilégié des partenariats entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il vise à soutenir les projets d'investissements structurants qui contribuent au développement et à l'attractivité des territoires.

Pour la période 2021-2027, ce contrat est caractérisé par deux nouveaux paramètres définis par l'Etat qui souhaite renforcer : l'association des acteurs locaux concernant la définition des priorités et le passage direct par les territoires concernant la conduite des politiques publiques. En résumé, une plus grande proximité et

une meilleure efficacité seront recherchées en investissant dans les petits et grands projets issus des territoires.

Quatre engagements communs guideront la contractualisation Etat-Région

- La poursuite de leur mobilisation en faveur de la relance des secteurs économiques les plus fragilisés par la crise COVID-19,
- Un accord sur les priorités stratégiques pour construire le « monde d'après »,
- Un accord sur une approche territorialisée et différente de la relance,
- Un accord sur la nécessité de mobiliser davantage de moyens pour construire la relance.

Les projets devront s'inscrire dans huit grandes thématiques : la transition environnementale, la mobilité, l'équilibre et la solidarité entre les territoires, l'enseignement supérieur-éducation-recherche, la santé, le tourisme, la culture, le développement économique et la formation professionnelle-égalité hommes-femmes.

Pour la région Sud, quatre autres volets viendront s'ajouter : les sujets métropolitains, le Massif des Alpes, l'aménagement du Rhône et la reconstruction des vallées détruites des Alpes-Maritimes.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09